

Vichy a-t-il inventé la politique familiale ?

Émilien RUIZ

La cause paraît entendue : l'idéalisation réactionnaire de la famille caractérise le régime de Vichy. Mais cette idéologie s'est-elle traduite par une véritable politique publique ? Grâce à une étude fouillée des institutions et des pratiques, Christophe Capuano dévoile les faux-semblants du familialisme entre 1940 et 1944.

Recensé : Christophe Capuano, *Vichy et la famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 354 p., 20 €.

Encore un livre sur Vichy et la famille ? Le titre pourrait éloigner le lecteur pour qui tout aurait été dit sur la politique familiale de l'État français. Le sous-titre retiendra les curieux, et intéressera tous ceux qui considèrent que le rôle des sciences sociales n'est pas uniquement d'étudier les discours, au risque de les confondre avec la réalité, mais de les confronter aux pratiques. Ainsi, l'ouvrage de Christophe Capuano, version remaniée d'une thèse de doctorat en histoire soutenue en 2008 à l'université de Bourgogne¹, nous invite à réviser ce que nous pensions savoir de la famille sous Vichy.

Dès la première ligne de la préface qu'il donne à l'ouvrage, Paul-André Rosental résume la conclusion pour le moins iconoclaste à laquelle conduit la démonstration de l'auteur : « La politique familiale du régime de Vichy fut pour l'essentiel chiche, pusillanime et inconséquente » (p. 9). Si une telle thèse peut surprendre, c'est que le régime ayant lui-

¹ Christophe Capuano, *Le « familial » en France sous le régime de Vichy : territoires, réseaux, trajectoires. Les exemples de la Bourgogne et de la Franche-Comté*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Serge Wolikow et Françoise Fortunet, Dijon, université de Bourgogne, 2008.

même affiché la politique familiale comme l'un de ses piliers – à travers sa devise « Travail, Famille, Patrie » – celle-ci fut longtemps considérée comme « le principal succès de l'État français » (4^{ème} de couverture), tant dans l'imaginaire collectif – avec l'invention de la fête des mères par exemple – que dans des travaux historiques².

La démonstration n'en est pas moins convaincante. Parmi les nombreux intérêts d'un ouvrage extrêmement dense, nous ne retiendrons ici que quelques aspects fondamentaux qui témoignent du caractère novateur de l'approche choisie par Christophe Capuano.

Des discours politiques...

L'auteur précise, dès l'introduction, que considérer la politique familiale de Vichy « comme un *donné* de recherche pour l'historien pose problème » (p. 13). En effet, analyser les « réalités et faux-semblants d'une politique publique » suppose de considérer celle-ci comme une construction dont l'historien se doit d'analyser toutes les étapes. Ce faisant, Christophe Capuano s'inscrit totalement dans les renouvellements récents de l'histoire politique de l'administration. Prenant acte des limites propres à la seule analyse des discours politiques et autres déclarations d'intention, celle-ci a remis l'étude des pratiques au cœur de l'analyse historique de l'État³.

Ainsi, l'auteur ne remet pas en cause la prédominance de la famille dans la rhétorique vichyssoise. Mobilisant une approche inspirée de l'analyse des politiques publiques telle que les sciences politiques françaises la pratiquent depuis de nombreuses années⁴, il commence, dès le premier chapitre, par étudier la mise à l'agenda d'une « question familiale » de la veille de la guerre au gouvernement de Vichy et la constitution du familial en véritable référentiel d'action publique. Prenant acte de l'intérêt tardif – mais bien réel – des gouvernements de la III^e République pour la famille, Christophe Capuano montre que sa « position [est] centrale dans la rhétorique réactionnaire de la Révolution nationale » (p. 39). Les discours relatifs à la défense de la famille (et de la natalité) s'insèrent tout autant dans l'argumentaire condamnant « l'individualisme républicain » (p. 40) que dans celui prônant une réorganisation corporatiste de la société. La famille est « la plus petite entité “naturelle” dont relève les individus »

² Michèle Bordeaux, *La Victoire de la famille dans la France défaite. Vichy 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2002.

³ Voir, notamment, Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 5-16.

⁴ Voir, par exemple, Olivier Borraz, Virginie Guiraudon (dir.), *Politiques publiques*, t. 1 : *La France dans la gouvernance européenne*, t. 2 : *Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008 et 2010.

(p. 42), elle devient aussi, et surtout, le seul « prisme » par lequel « problèmes sociaux et questions de populations sont désormais abordés » (p. 44).

... aux pratiques administratives

Mais constater l'existence d'une rhétorique ne saurait suffire et remplacer une analyse fine des modalités de mise en œuvre d'une politique publique de la famille. En cela, l'un des aspects les plus stimulants du livre consiste dans le choix d'une étude conjointe du fonctionnement – et des dysfonctionnements – des structures administratives nationales (direction de la Famille, commissariat général à la Famille) et régionales (les délégations régionales à la Famille).

D'une part, cette démarche permet à l'auteur de constater la faiblesse relative de l'administration de la Famille au sein de l'État central. Celle-ci fut autant budgétaire – en 1941, le budget alloué à la Famille est vingt fois inférieur à celui alloué aux Sports (p. 56-57) – que politique. Ainsi, la place de la Famille dans le système gouvernemental a été très fluctuante au cours de la période, tant du point de vue des structures – la Famille perd même son rang ministériel entre septembre 1940 et février 1941, en devenant un simple secrétariat général rattaché à la Santé – que de celui du volontarisme politique. En cela, le contraste est très fort entre un Jacques Chevallier, secrétaire d'État à la Famille et à la Santé de février à août 1941, « très investi personnellement dans la cause familiale » (p. 52) et un Raymond Grasset, au même poste entre avril 1942 et août 1944, « au mieux indifférent aux questions familiales » (p. 53) et privilégiant ouvertement la branche Santé.

D'autre part, la prise en considération de l'échelon déconcentré permet à Christophe Capuano de constater, *a contrario*, l'existence d'une « armature administrative efficace » (p. 68) à travers les délégations régionales à la Famille, dont les responsables apparaissent comme d'« ardents militants familialistes » (p. 72). Surtout, celles-ci étaient mieux loties que l'administration centrale en termes de moyens humains et financiers. Dès 1942, les délégations régionales – dont certaines bénéficiaient de « moyens financiers conséquents » en provenance des collectivités locales et du commissariat général à la Famille (p. 77) – se virent accorder la possibilité de mener une « vaste campagne de recrutement » (p. 75). De ce fait, si Christophe Capuano souligne le caractère contrasté de l'efficacité des différentes délégations régionales, il constate néanmoins que « le volontarisme politique en faveur d'importantes

réformes familiales se situe donc paradoxalement moins au niveau du gouvernement de Vichy que du commissariat général à la Famille et de ses services extérieurs » (p. 79).

Interactions public-privé

Face à la faiblesse relative des structures administratives nationales, l'importance de l'échelon régional s'explique en partie par le rôle « d'initiateur et de coordinateur d'action [...] auprès des institutions extra-étatiques » familialistes (p. 67) que jouèrent les délégations.

C'est également par la prise en considération de ces institutions extra-étatiques que Christophe Capuano offre un regard neuf sur l'histoire des relations entre Vichy et la famille. De ce point de vue, l'auteur s'inscrit dans un second renouvellement historiographique majeur de ces dernières années. Celui d'une histoire sociale qui, se saisissant de la question du contrôle des populations, montre à la fois l'existence de limites à l'action étatique et l'importance du rôle d'acteurs privés (associations, entreprises, etc.) dans la définition et la mise en œuvre des politiques sociales⁵.

Le projet corporatiste défendu par la Révolution nationale impliquait de constituer un corps familial unique. Le régime en fit l'une de ses « priorités » (p. 83), en cherchant à « toucher un public très large tout en réalisant une économie de moyens » (p. 103). Cette approche conduisit l'État à accorder une place centrale aux nombreuses associations existantes, afin d'unifier et d'institutionnaliser le mouvement familial tout en lui laissant une véritable autonomie. Si l'objectif de départ était bien de s'assurer de la mise en place d'une « traduction concrète » à la politique familiale et d'une diffusion efficace de la propagande au sein de la « société civile » (p. 201), la situation changea dès 1942. Le caractère étatiste de l'application de la loi du 29 décembre 1942 sur les associations semi-publiques – dite « loi Gounot » – conduit Christophe Capuano à qualifier cette coopération de « jeu de dupes » (p. 128).

Mais il s'agit bien d'un jeu à double sens. En effet, de leur côté, les associations adoptèrent une position « opportuniste » (p. 104). Les familiaux étaient bien opposés à tout

⁵ Sur l'exemple des questions migratoires, voir Manuela Martini et Paul-André Rosental, « Les patrons et l'immigration », in Jean-Claude Daumas *et al.* (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 902-908. Nombre de ces renouvellements relèvent d'ailleurs des travaux menés par un groupe de recherche interdisciplinaire fondé et dirigé par Paul-André Rosental (Études sociales et politiques des populations, de la protection sociale et de la santé – ESOPP : <http://esopp.ehess.fr/>) auquel Christophe Capuano est actuellement rattaché comme chercheur post-doctorant.

interventionnisme étatique mais ils acceptèrent les conditions posées par l'État car ils y voyaient, dans un contexte idéologique très favorable, un moyen d'augmenter leurs effectifs et de faire aboutir leurs revendications. À partir de 1942, l'encadrement des associations tel qu'il fut proposé par Vichy conduisit certains responsables associatifs, « davantage familialistes que vichystes » (p. 267), à se tourner vers la Résistance.

Temporalités

L'analyse que l'auteur propose de ce retournement permet en partie d'expliquer l'absence de discrédit jeté sur la « Famille » après-guerre. En effet, Christophe Capuano introduit la dernière partie de son ouvrage en soulignant que « le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) mène une politique familiale et nataliste de grande envergure », tandis que les familiaux « se retrouvent largement dans les institutions familiales de la République » (p. 261).

En analysant les facteurs explicatifs de ce « legs familialiste dans la République » (p. 293), l'auteur de *Vichy et la famille* apporte une nouvelle contribution aux réflexions concernant les continuités entre l'avant, le pendant, et l'après Vichy⁶. Pour interroger « la spécificité » (p. 23) de la politique familiale du régime, Christophe Capuano la resitue dans une temporalité plus longue que celle des années 1940-1944. Si l'analyse paraît un peu plus fouillée pour la transition entre Vichy et le GPRF que pour celle qui eut lieu entre la III^e République et Vichy, l'ensemble souligne l'intérêt de replacer les années sombres dans une moyenne durée et confirme, sur le terrain de la politique familiale, que Vichy constitue bien une « exception ordinaire »⁷.

En privilégiant les pratiques aux discours, et en prenant en considération des acteurs ainsi que des échelles d'analyse négligées jusqu'ici, *Vichy et la famille* permet de constater qu'il est tout à fait possible de produire un savoir neuf sur des objets qui peuvent paraître, *a priori*, déjà balisés. L'ouvrage de Christophe Capuano permet-il pour autant de faire table rase du passé historiographique des relations entre Vichy et la famille ? Il nous semble qu'il

⁶ Voir, notamment : Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, CHEFF, 1991 ; Alain Bancaud, *Une exception ordinaire. La magistrature en France. 1930-1950*, Paris, Gallimard, 2002 ; Paul-André Rosental, *L'Intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003 et Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité : la modernisation de la France (années 1930 – années 1950)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008.

⁷ Alain Bancaud, *Une exception ordinaire...*, *op. cit.*, p. 8.

conduit plus à une position nuancée qu'à une remise en cause globale. Si la politique familiale « fut chiche », son affichage n'en est pas moins révélateur de l'idéologie portée par le régime. En ce sens, la politique familiale de Vichy est révélatrice de cette « inversion des priorités » dont fut victime un régime ainsi conduit à privilégier « sans interruption [...] les formes sur le fond »⁸.

Publié dans laviedesidees.fr, le 28 mars 2011

© laviedesidees.fr

⁸ Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p. 579 et 583.